

## **Eviter les manipulations des lobbies ?**

**Date :** 20 mars 2015

Devant une assistance assez réduite ce jeudi soir 19 mars 2015, à la réunion publique organisée par les candidats du canton de Rennes 2 (20 personnes, y compris les binômes, leurs suppléants, l'invité d'honneur et leurs proches soutiens), **Jean-Louis Tourenne a déclaré qu'en ce qui concerne l'appellation des habitants, le renoncement à leur consultation s'explique essentiellement par son coût... il fallait éviter les manipulations des lobbies (sic), donc choisir une procédure de consultation très couteuse.**

C'est tout nouveau, ça vient de sortir : voici donc venu l'argument du complot !...

En clair : si le Conseil général s'en était tenu à consulter les habitants, tout simplement de la manière dont il l'avait lui-même prévu par délibération du 15 février 2013, et comme cela se pratique partout ailleurs, il eût tout-à-coup fallu s'attendre à d'abominables machinations... du fait probablement de multiples bataillons de breizhous et de conteurs gallos, en même temps qu'il y avait certainement lieu de redouter une imparable conspiration judéo-maçonnique.

Voici pourtant ce que l'assemblée départementale avait très exactement voté.

\*\*\*

### **Avis de la commission 5**

*Une première liste de noms sera présentée à la commission 5 pour avis. Parmi cette liste, la commission sélectionnera 2 ou 3 noms qui seront soumis à la validation du Président.*

### **Propositions de deux noms à la population**

*Les deux derniers noms retenus seront proposés aux habitants via divers supports : un coupon dans le NVI de juillet ou d'octobre (selon l'avancée des travaux), le site Internet du Conseil général via une plate-forme numérique de participation et les sites internet de Ouest-France et de quelques autres médias qui souhaiteraient s'associer à la consultation.*

### **Passage en Assemblée**

*Le choix final reviendra à l'Assemblée départementale à l'automne.*

***Le budget estimé pour l'ensemble de l'opération est de 30 000 euros. Il inclut une plateforme numérique de participation pour le vote citoyen, l'accompagnement du comité d'experts et les partenariats médias.***

\*\*\*

Je pèse mes mots : tenter de nous faire croire à posteriori qu'il fallait impérativement procéder à un coûteux référendum local « *qui coûtera des centaines de milliers d'euros* », ce qui est la thèse officielle avancée en séance du 20 juin 2013, reprise sur le blog de Jean-Louis Tourenne le 25 juin 2013 et soutenue depuis, est incroyablement malhonnête.

Par bonheur, aucune autre collectivité territoriale n'a jamais prétendu et ne pourra jamais prétendre qu'il faut impérativement en passer par un référendum (qui est décisionnel) pour susciter de ses ressortissants un simple avis valide.

On peut d'ailleurs observer qu'au même moment, la consultation entreprise sur le même sujet dans le département du Loiret a coûté 12.000 euros, compris le placement de 300 urnes dans les commerces. Mais il est vrai que ce dernier département, pas plus que les autres, n'aurait jamais eu l'idée de rémunérer le Président de son comité d'experts, tandis qu'en Ille-et-Vilaine on a cru bon de rémunérer « le nôtre » à hauteur de 17.940 euros TTC.

J'ajoute que cela relève d'une imposture puisque Jacques Delanoë n'a jamais contribué ni à la création ni à la diffusion du nom des "Côtes d'Armor", ni à celles de l'appellation "Costarmoricain", comme il a été prétendu pour en justifier la prestation, et qu'il a été appointé dans le cadre d'un marché public plusieurs fois illégal, contracté en catimini, pour une mission pour laquelle le département a opposé le plus longtemps possible le "secret des affaires", avant d'être forcé par la CADA de révéler la vérité, parce que l'on aurait trop vite compris que "*le gentilé doit contrer l'idée que les départements vont disparaître*" (sic) et peut-être mal pris les "*7 partis pris stratégiques pour imposer le gentilé Breillien*" (sic).

[rapport de presentation fevrier 2013](#)